



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le lundi vingt-six septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal composé de 8 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gérard FRESLON, Maire.

Etaient présents :

- Gérard FRESLON,
- Claudie ASMONTI,
- Albert HERBLIN,
- Sylvie BOBIN,
- Véronique ROUSSEAU,
- Gisela MORLOCK,
- Christine HERBLIN.

Etait absent :

- Jean-Camille DONNET

Date de convocation : 19 septembre 2016

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.
Le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Madame Christine HERBLIN est désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance

Adoption du compte-rendu de la réunion du 25 juin 2016

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

Informations

Lettre d'un administré

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier d'un administré en date du 1^{er} septembre 2016 qui évoque le sentiment de manque d'équité dans l'entretien de tous les quartiers de la commune.

Remplacement des lampes d'éclairage public par des lampes à vapeur de mercure

Monsieur le Maire informe que le SIEGE a procédé au changement des ampoules sur la commune par l'entreprise LEBRUN MARIE.

Révision de la carte communale

La révision de la carte communale avance et que le dossier est actuellement en examen auprès de la CAPE, de la DDTM et de la Chambre d'agriculture. Par la suite un commissaire enquêteur sera nommé par le tribunal administratif afin de faire une enquête publique.

Site internet de LA BOISSIERE

Le site internet de LA BOISSIERE est actif (www.laboissiere-eure.fr).

Délibération 1 : Modification des statuts de la CAPE

Regroupement des 3 EPCI qui se nomme maintenant *Seine Normandie Agglomération* a engendré une nouvelle répartition des compétences obligatoires et optionnelles.

La délibération concernant la modification des statuts de la CAPE est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2 : Acceptation par le conseil municipal d'encaisser un trop perçu d'EDF pour un montant de 343.39 euros

La délibération concernant l'acceptation par le conseil municipal d'encaisser un trop perçu d'EDF pour un montant de 343.39 euros est adoptée à l'unanimité.

Délibération 3 : Demande de sortie de la Commune de Saint-Aquilin-de-Pacy du Syndicat de Voirie du Canton de Pacy-sur-Eure

Les communes de Saint-Aquilin-de-Pacy et Pacy-sur-Eure se réunissent pour créer une commune nouvelle. De ce fait la commune de Saint-Aquilin-de-Pacy demande à sortir du Syndicat de Voirie de Canton de Pacy car la ville de Pacy-sur-Eure possède une régie directe. La délibération concernant la demande de sortie de la Commune de Saint-Aquilin-de-Pacy du Syndicat de Voirie du Canton de Pacy-sur-Eure est adoptée à l'unanimité.

Délibération 4 : Attribution de l'allocation de rentrée scolaire

Une lettre concernant l'attribution de l'allocation de rentrée scolaire de 30 euros par enfant a été envoyée aux parents concernés. Cette somme est retirée du compte concernant le CCAS mais sur le budget de la commune. Elle concerne 13 familles soit 22 enfants

La délibération concernant l'allocation de rentrée scolaire de 30 euros pour les enfants scolarisés à l'école de BOISSET LES PREVANCHES dont la famille demeure sur la commune de LA BOISSIERE et qui sont inscrits sur la liste ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

Délibérations 5 : Décision modificative concernant l'excédent de fonctionnement sur le budget du CCAS Exercice 2015

La clôture du budget CCAS de la commune a laissé un excédent de fonctionnement à reprendre sur notre budget communal de 1774.52 euros. La trésorerie demande au conseil municipal d'approuver la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

- En dépense au compte 6718 (placement de la réserve budgétaire) : 1774.52 euros
- En recette au compte, augmentation du résultat de fonctionnement reporté, R002 : 1774.52 euros

La délibération portant sur la décision modificative concernant l'excédent de fonctionnement sur le budget du CCAS Exercice 2015 à savoir :

Section de fonctionnement

- En dépense au compte 6718 (placement de la réserve budgétaire) : 1774.52 euros
- En recette au compte, augmentation du résultat de fonctionnement reporté, R002 : 1774.52 euros.

est adoptée à l'unanimité.

Délibération 6: Décision modificative concernant la régularisation d'un compte de subventions

Pour améliorer la qualité comptable de la commune de LA BOISSIERE, il faut régulariser un compte de subventions. En effet, une subvention a été enregistrée à tort au compte 1332 pour 7350,00€ au lieu du compte 1342. Il y a lieu de faire approuver une décision du conseil municipal pour modifier le compte en anomalie. Les comptes de subvention 131 et 133 sont réservés aux communes de plus de 3500 habitants pratiquant l'amortissement pour l'ensemble de leurs immobilisations. Pour les communes de moins de 3500 habitants qui ne pratiquent pas l'amortissement pour l'ensemble de leur patrimoine, l'utilisation des comptes de subventions de racine 132 et 134 sont requis.

La décision modificative de la commune de la Boissière devra être approuvée par le conseil municipal. Elle est la suivante :

Section d'investissement au chapitre globalisé 041 "Opérations Patrimoniales"

- En dépenses, au compte 1332-041 pour 7350,00€
- En recettes, au compte 1342-041 pour 7350,00€

Il s'agit d'une opération blanche, sans incidence ni sur la trésorerie, ni sur les résultats d'investissement.

La délibération concernant la décision modificative pour la régularisation d'un compte de subventions suivante :

Section d'investissement au chapitre globalisé 041 "Opérations Patrimoniales"

- En dépenses, au compte 1332-041 pour 7350,00€

- En recettes, au compte 1342-041 pour 7350,00€ est adoptée à l'unanimité.

Délibération 7: Décision modificative concernant une rectification des opérations avec le CAPE sur l'exercice 2015

La trésorerie demande au conseil municipal de voter une rectification concernant une opération avec la CAPE (assainissement) passée en 2015. Cette opération est la suivante :

Section d'investissement au chapitre globalisé 041 "Opérations Patrimoniales"

- En dépenses, au compte 2041582-041 pour 1006,10€
- En recette, au compte 168758-041 pour 1006,10€

Il s'agit d'une opération blanche, sans incidence ni sur la trésorerie, ni sur les résultats d'investissement.

La délibération concernant la décision modificative portant sur la rectification des opérations avec le CAPE sur l'exercice 2015 suivante :

Section d'investissement au chapitre globalisé 041 "Opérations Patrimoniales"

- En dépenses, au compte 2041582-041 pour 1006,10€
- En recette, au compte 168758-041 pour 1006,10€

est adoptée à l'unanimité.

Délibération 8 : Décision modificative concernant une rectification des opérations avec le CAPE sur l'exercice 2016

La trésorerie demande au conseil municipal de voter une rectification concernant une opération avec la CAPE (assainissement) passée en 2016. Cette opération est la suivante :

Section d'investissement (correction des prévisions budgétaires 2016) pour prise en charge de l'opération avec la CAPE sur la dernière annuité

- En dépenses, au compte 168758 pour - 995.80€
- En dépenses, au compte 2041582 pour + 995.80€

Monsieur le Maire précise qu'il s'agissait de l'assainissement de la mairie. Il demande s'il y a des questions et demande aux membres du conseil de voter.

La délibération concernant la décision modificative portant sur la rectification des opérations avec le CAPE sur l'exercice 2016 suivante :

Section d'investissement (correction des prévisions budgétaires 2016) pour prise en charge de l'opération avec la CAPE sur la dernière annuité

- en dépenses, au compte 168758 pour - 995.80€
- en dépenses, au compte 2041582 pour + 995.80€

est adoptée à l'unanimité.

Délibération 9 : Demandes de subventions

1- Association Buxerienne pour la Sauvegarde de l'Eglise Saint Jacques de Compostelle

Lecture du courrier du 26/08/2016 de demande de subvention de l'Association Buxerienne pour la Sauvegarde de l'Eglise Saint Jacques de Compostelle.

La délibération concernant la demande de subvention de 350 euros à l'association Buxerienne pour la Sauvegarde de l'Eglise Saint Jacques de Compostelle est adoptée à l'unanimité.

2- Amis des Monuments et Sites de l'Eure

La délibération concernant la demande de subvention de 50 euros à l'association des Amis des Monuments et Sites de l'Eure est adoptée à l'unanimité.

Délibération 10 : Autorisation du Conseil Municipal pour des travaux d'assainissement en traverse entre la route des Hautes Moneresses et de la route de l'Espérance côté des numéros impairs

Lors de fortes précipitations le bas-côté de la route est raviné, des bordures sont donc nécessaires. Ces bordures permettraient d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales et d'éviter également des accidents de circulation.

La délibération donnant l'autorisation au maire d'entreprendre des travaux d'assainissement en traverse entre la route des Hautes Moneresses et de la route de l'Espérance côté des numéros impairs est adoptée à l'unanimité.

Délibération 11 : Choix de l'entreprise pour les travaux d'assainissement en traverse

Une entreprise avait été sélectionnée lors d'un précédent conseil et présente de nouveau les devis de l'entreprise TPM de 13 284.60 euros et de l'entreprise ABLYS TP de 14 919.23 euros. Ces devis restent inchangés, la dernière entreprise précise que les travaux doivent être effectués avant la fin de l'année.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le choix de l'entreprise TPN pour la réalisation des travaux d'assainissement en traverse entre la route des Hautes Moneresses et de la route de l'Espérance côté des numéros impairs

Délibération 12: Autorisation de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux d'assainissement en traverse

Il y a une possibilité de subvention à 40% et précise que 60% resterait au budget de la commune.

Le conseil municipal donne à l'unanimité l'autorisation à Monsieur le Maire de réaliser une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux d'assainissement en traverse

Questions diverses

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal leur autorisation d'ajouter une autre délibération car le courrier est arrivé très tardivement en date du 22/09/2016. Il s'agit d'une convention tripartite permettant de bénéficier du dispositif du Conseil en Energie Partagée.

La délibération concernant l'autorisation de signer la convention tripartite permettant de bénéficier du dispositif du Conseil en Energie Partagée est adoptée à l'unanimité.

Epannage

Lecture du courrier du 13/09/2016 de la Préfecture concernant l'enquête publique pour l'épandage des sous-produits de la société SCA TISSUE France sur les terres. Il y aura affichage du document et les propriétaires des terres concernées soient informés par courrier

Regroupement des communes. Monsieur le Maire dit que pour le moment cette question est en stand by.

Réponse au courrier de l'administré entendu en début de séance à envisager

Rentrée scolaire

Difficulté d'organiser les TAP, il serait préférable d'organiser ces derniers une fois par semaine or il est difficile de modifier cette décision puisqu'elle dépend directement du SIVOS. Un conseiller municipal est nommé pour rédiger une motion qui serait présentée au prochain conseil municipal et ensuite déposée auprès de la présidente du SIVOS.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire décide de clore la présente séance à dix-neuf heures et trente-cinq minutes.

Le Maire,
Gérard FRESLON



Le Secrétaire de séance,
Monsieur Christine HERBLIN

